

un tracé entièrement canadien. Voici la réponse que m'a faite l'honorable M. Winters:

Monsieur l'Orateur, autant que je sache, la réponse aux deux questions serait "non". En ce qui concerne l'exportation du combustible, il n'y a eu aucune modification ni de ligne de conduite du gouvernement ni, sauf erreur, de celle de la *Trans-Canada Pipe Lines Limited*.

Je crois que la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* a comparu devant la Commission des transports et obtenu une ordonnance lui accordant une prolongation sur la foi de la déclaration portant qu'elle aménagerait une canalisation sur un tracé entièrement canadien.

De fait, je pense que le ministre du Commerce et moi-même sommes passablement d'accord sur toute cette question. Il n'y a pas eu désaccord...

Le très hon. M. Howe: Je commence à m'inquiéter.

M. Green: Un peu plus et le ministre retirera ce qu'il a dit de moi tantôt. Nous avons toujours été d'accord pour reconnaître qu'il pouvait y avoir une canalisation à gaz passant par Minneapolis. Mais il fallait que le pipe-line principal fût aménagé en territoire canadien.

Après cette séance de la Commission des transports, en avril, des articles ont commencé à paraître dans les journaux à l'effet que la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* ne songeait plus à aménager un pipe-line entièrement canadien et qu'elle négociait avec une très importante société des États-Unis, la *Tennessee Gas and Transmission Company*, une nouvelle entente en vertu de laquelle le gaz de l'Alberta serait exporté vers les villes de Minneapolis et de Chicago, ainsi que vers l'État de Pennsylvanie, et l'Ontario et le Québec obtiendraient du gaz américain plutôt que du gaz canadien.

L'honorable député d'York-Sud a de nouveau posé une question au premier ministre il y a six jours, le 8 juillet. Il avait reçu des maires de Fort-William et de Port-Arthur un télégramme de protestation contre tout plan qui serait de nature à retarder l'aménagement d'un pipe-line entièrement canadien. Il a demandé au premier ministre de faire part à la Chambre de ce qui en était. Voici ce que ce dernier a répondu:

Trois solutions font l'objet d'un examen très attentif; elles exigent, bien entendu, les engagements de bien des intérêts différents. Il y en a une que nous préférons aux deux autres. La troisième ne nous plaît pas autant même que la deuxième. Les fonctionnaires de la société canadienne s'efforcent d'obtenir les engagements qui permettraient de donner suite à la solution n° 1. Ils vérifient également, pour le cas où la réalisation de cette première solution ne serait pas possible, s'ils ne pourraient obtenir les engagements nécessaires

[M. Green.]

pour donner suite à la solution n° 2. Telle est la situation. J'espère que nous n'aurons pas à adopter la troisième solution.

D'autres questions ont été posées au premier ministre par le député de Prince-Albert, le 12 juillet, il y a deux jours. Les réponses alors données ont été très révélatrices. Les journaux venaient de dire que la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* pourrait fournir la garantie que d'ici cinq ou sept ans elle aménagerait un pipe-line entièrement canadien ou qu'elle ne pourrait prendre aucun engagement tant qu'un marché n'aurait pas été créé dans le sud de l'Ontario et du Québec par l'emploi de gaz venant des États-Unis. Voici les réponses que le premier ministre a données aux questions posées il y a deux jours. Il a parlé d'une période définie en deçà de laquelle l'aménagement du pipe-line devrait avoir lieu et il a dit qu'il faudrait donner satisfaction aux financiers, car autrement les capitaux nécessaires ne seraient pas avancés. Je lui ai demandé ensuite ceci:

Le Gouvernement a-t-il modifié la politique ministérielle qu'il a annoncée en 1953? Il avait alors établi en principe de n'autoriser l'exportation de gaz que si les usagers canadiens en étaient suffisamment pourvus.

Le très hon. M. St-Laurent: La politique générale n'a été modifiée d'aucune façon. Nous étudions la situation dont il faut tenir compte afin de fournir le gaz requis à Vancouver. Il faut là un pipe-line dont la capacité dépasse la quantité de gaz que Vancouver peut utiliser actuellement. Des dispositions ont donc été prises pour autoriser l'exportation de l'excédent transporté par ce pipe-line.

Personne ne s'oppose à ce qu'on le fasse en ce qui a trait soit au pipe-line du littoral du Pacifique soit au pipe-line vers l'est du pays, pourvu que le pipe-line soit aménagé en terre canadienne. Le premier ministre a poursuivi:

La situation pourrait être la même à l'égard d'un pipe-line qui transporterait du gaz vers l'Est. Il se pourrait qu'en ce moment, il faille un pipe-line qui puisse transporter plus de gaz que le marché de l'Est du Canada peut en absorber. La question actuellement à l'étude, et qui donne lieu à des pourparlers, consiste à déterminer ce qu'on pourrait faire de l'excédent sur les besoins de l'Est du pays à l'heure actuelle, sans prendre d'engagements qui priveraient les usagers de ce gaz une fois que le marché de l'Est aura pris plus d'expansion.

Le représentant de Prince-Albert lui ayant alors posé une autre question le premier ministre a répondu:

Je ne puis fixer de date déterminée.

Il s'agit de la date à laquelle serait terminé le pipe-line exclusivement canadien.

Je suis convaincu que l'entreprise procède avec toute la célérité possible afin d'obtenir les engagements qui seraient requis pour rendre la proposition agréable aux sociétés de finance. Comme je l'ai dit tantôt, il peut être difficile d'obtenir un engagement portant que telle et telle mesure sera prise à telle date.